# Chronique N°67 – « Obligation vaccinale anticovid, une hérésie médicale »

FS francesoir.fr/opinions-tribunes/chronique-67-obligation-vaccinale-anticovid-une-heresie-medicale

July 26, 2021

### Publié le 26/07/2021 à 16:20



FS/Pixabay

Auteur(s): FranceSoir

#### <u>-A</u> +A

Notre exécutif d'énarques et de haut fonctionnaires administratifs de l'État, s'est fendu depuis le début de la gestion de cette pandémie, de décider de mesures à chaque fois applicables à la totalité de la population française dans les régions, les départements, les territoires : confinement dur, fermetures, télétravail, port du masque et aujourd'hui vaccination à tout âge ou presque. Nous étions déjà avant la crise, et le sommes encore plus que jamais, dans une société de sous- et surtout de surmédicalisation. Quel dévoiement, quelle perversion de la pertinence des soins. Nous atteignons aujourd'hui des sommets autrement plus élevés et graves que le pic d'incidence d'un variant qui actuellement se propage certes très vite, mais qui ne tue plus (voir ma chronique précédente qui montrait à partir des données anglaises que le variant indien tue 7 fois moins que le variant anglais qui l'a précédé)

Oui, il fallait absolument vacciner les vulnérables, environ 17 millions de personnes du grand âge ou présentant des comorbidités. Ils ne l'ont pas encore tous été (20 % des 80 ans et plus ne seraient toujours pas vaccinés). Et le gouvernement devrait davantage concentrer ses efforts sur cette population qui souffre de sous-médicalisation, plutôt que de s'acharner sur les non-vaccinés en bonne santé. D'autant plus que l'on ne connait toujours pas quelle est la durée de protection conférée par les vaccins aux personnes les plus âgées. Alors qu'il ne fait plus aucun doute qu'au-delà de 80 ans les défenses

immunitaires s'effondrent, depuis la publication le 30 juin 2021 d'une étude immunologique poussée, dans <u>la Revue Nature</u> menée chez 140 participants, dont 60 avaient 80 ans et plus.

Non, il n'est pas nécessaire, il n'est pas utile de vacciner contre le covid, les jeunes, les bien-portants (on peut l'être encore à 80 ans...) Au moins 57 millions de Françaises et de Français (85 %), dont les non-vaccinés sont actuellement persécutés outrageusement par ce gouvernement et par tous ceux qui croient encore qu'il est bon d'en faire trop en médecine... Car en effet, on le sait parfaitement, ces 57 millions de compatriotes ne risquent au fond que de développer des formes légères, bénignes et le plus souvent asymptomatiques, donc aucun bénéfice pour eux à se faire vacciner. En revanche, il est certain que vacciner ces bien-portants sans risque, exposera une partie d'entre eux à des événements indésirables, parfois gravissime. Primum, no nocere = en premier, ne pas nuire. Serment d'Hippocrate, un principe élémentaire, complètement ignoré des « apprentis sorciers » qui nous gouvernent!

Au JT 8h00 sur France 2 du 3 juillet 2021, Frédérique Hénaut « Et pour lutter contre ce variant, la question se pose décidément avec insistance, jour après jour, faut-il vacciner les soignants, qu'ils soient d'accord ou pas ? Le gouvernement en tous cas, réfléchit à un projet de Loi pour rendre la vaccination obligatoire pour ceux qui prennent soins des autres, Virginie Danger « Avec ce projet de loi en préparation, la pression monte pour obliger tous les soignants à se faire vacciner. À l'hôpital Nord [1], cette infirmière-cadre anesthésiste, persiste et signe. Elle refuse de se faire vacciner. Ses inquiétudes font légion. L'absence de recul sur les effets du vaccin. Ou encore la question de son efficacité face à l'émergence du variant indien. Par crainte de représailles de la part de sa hiérarchie, elle souhaite garder l'anonymat « On nous culpabilise, on nous dit « attention, vous allez être les vecteurs de la prochaine pandémie ». Après, vous êtes responsables, vous-vous rendez compte. Vous êtes des criminels quoi, en gros! Alors qu'après, on nous met beaucoup de responsabilité sur les épaules. C'est inacceptable qu'on nous oblige à faire quelque chose. Je suis assez grande pour réfléchir et j'en ai marre qu'on réfléchisse pour moi. C'est mon corps, quoi ! On n'a pas à venir me mettre quelque chose dedans, si je n'ai pas envie qu'on m'y mette ». Virginie Danger « À Aixen-Provence, dans ce centre de vaccination, la barre symbolique de la 100 000ème injection, vient tout juste d'être franchie. Ici aussi, l'obligation vaccinale des soignants pose question. Diane Fontenais, médecin généraliste « Je suis partagée. C'est peut-être bien d'obliger, mais en même temps, déontologiquement, c'est compliqué. Virginie Danger « Le ministre de la Santé l'a annoncé, si au moins 80 % des personnels soignants ne sont pas vaccinés d'ici septembre, le gouvernement ouvrira la voie d'une obligation vaccinale pour les professionnels de santé ».

[1] L'un des plus gros hôpitaux de l'Assistance Publique – Hôpitaux de Marseille

### France 2 : JT 8h00 - Obligation vaccinale des soignants, la pression monte

Au JT 8h00 sur France 2, le 5 juillet 2021 « Alors, inciter ou imposer la vaccination ? Sera-t-elle bientôt obligatoire pour les médecins et les autres professionnelles de santé ? Eh bien, la question, vous le savez, continue de diviser. Elle sera au cœur des

discussions entre Jean Castex et les chefs de file du parlement et des élus locaux, ce matin. Et alors que la polémique enfle en France, comment ça se passe chez nos voisins? Nos voisins italiens par exemple. Un recours a été déposé par près de 300 soignants. Sachez qu'en Italie, la vaccination est obligatoire depuis avril. Pour les médecins notamment, c'est la règle du pas vacciné, pas payé. Sur place, Alban Mikoczy « On va dire que les chiffres sont assez clairs. 97 % des soignants sont actuellement vaccinés. Il y a 3 % de réfractaires. Ca fait environ 45 000 médecins et professionnels de santé. Parmi ces réfractaires, il y en a une petite frange qui a décidé de faire appel au tribunal administratif de leur région, en l'occurrence celui de Lombardie. Ce sera donc à Brescia le 14 juillet et le tribunal devra dire si cette mesure elle provoque une certaine inégalité. Est-ce que les médecins sont traités différemment des autres citoyens. Et est-ce que ça, finalement, c'est légal ? Voilà le point sur lequel le tribunal va se prononcer. Alors, ce qui est évident, c'est qu'en Italie, ca fait débat. Mais, cette décision de justice, elle est importante pour nous Français aussi. Parce que quelque part, elle fera jurisprudence. Si en Italie, le système est confirmé par la justice, eh bien, on ne voit pas pourquoi en France, il ne serait pas possible ».

#### France 2: JT 8h00 - Obligation vaccinale chez les soignants, recours en Italie

JT 8h00 France 2, le 06/07/2021. Estelle Colin « Alors que le débat sur la vaccination obligatoire des personnels soignants se poursuit en France, et que le gouvernement s'apprête à trancher sur la question, pourquoi toujours autant de réticences ? Je vous propose d'écouter ». Une femme questionnée sur le sujet, probablement une infirmière en blouse « Je n'ai pas assez de recul pour savoir vraiment, qu'est-ce qu'il y a dans le vaccin. Est-ce que vraiment, il va nous protéger ? Quels sont les conséquences après dans les années à venir ? Euh, voilà ? ». Une autre infirmière « J'en ai débattu avec une personne en fin de semaine dernière, qui m'a dit, effectivement que si je ne souhaitais pas me faire vacciner on pouvait me contraindre à la démission. Et, de là, j'ai dit qu'effectivement, si on me contraignait à la démission, que je serais prête à aller jusque-là ». Un homme masqué interrogé « J'estime que, et de façon générale, que l'usage de la coercition pour contraindre les gens à se faire vacciner, ne me paraît absolument pas respectueux des principes constitutionnels ».

### France 2 : JT 8h00 - Pourquoi toujours autant de réticences à la vaccination ?

Une voix off: « L'idée générale, est d'inciter le plus grand nombre de Français à se faire vacciner. C'est ce que demande les médecins ». Pr Gilbert Deray, néphrologue, hôpital La Pitié-Salpétrière, Paris, AP-HP « La liberté individuelle, c'est faire tout ce que l'on veut, sans nuire à autrui. Tout ce qui retarde cette vaccination, qui de toute façon, à un moment ou un autre, deviendra obligatoire sous une forme ou une autre, en fait, nous met dans la crise [2] ».

[2] Comment proférer de tels propos alors que nous sommes si nombreux à avoir résisté depuis 18 mois au virus, sans vaccin ni autres médicaments, et donc le plus probablement, grâce à nos défenses immunitaires innée ou croisées. Un tel comportement, qui tient plus de la croyance religieuse que d'arguments scientifiques, m'invite à rechercher d'éventuels conflits d'intérêts chez ce néphrologue.

### France 2 : Pr Gilbert DERAY, Néphrologue, Pitie-Salpétrière, Paris, AP-HP Pr Gilbert DERAY Conflits d'intérêts

### pr gilbert deray conflits dinterets.jpg

|                                  | Synthèse                         |   |                                     |   |             |                 |            | Avantages pe   | vantages perçus |            |            |          | Conventions sign |         |                            |   |         |                      |                     |
|----------------------------------|----------------------------------|---|-------------------------------------|---|-------------|-----------------|------------|----------------|-----------------|------------|------------|----------|------------------|---------|----------------------------|---|---------|----------------------|---------------------|
| Bénéficiaire                     | Total<br>avantages<br>perçus (€) | Nombre<br>d'avantages<br>perçus   | Nombre de<br>conventions<br>signées | Rémunérations<br>+ montants de<br>conventions | Transport   | Hébergemen      | t Repas    | Hospitalité    | Inscription     | Conseil    | Congrès    | Autre    | Hospitalité      | Orateur | Réunion<br>professionnelle |   | Conseil | Recherch<br>Clinique | e Etuc<br>de<br>mar |
| Pr Gilbert DERAY, Nephrologue    | 8 718 €                          | 37  | 48                                  | 44 089 €                                      | 4 170€      | 888             | € 700 €    | 0€             | 2 960 €         | 0€         | 0€         | 0€       | 13               | 19      | 4                          | 1 | 11      |                      | 0                   |
| TOTAUX                           | 8 718 €                          | 37  | 48                                  | 44 089 €                                      | 4 170 €     | 888             | € 700 €    | 0€             | 2 960 €         | 0€         | 0€         | 0€       | 13               | 19      | 2                          | 1 | 11      |                      | 0                   |
| Période d'étude                  | 1er semes                        | 52 807 €  1er semestre 2016 au 2ème semestre 2019, soient 4 ans  Il s'agit des montants déclarés dans l'onglet "Rémunérations" du site Transparence santé, auxquels s'aloutent le cas échéants ceux ou ont ben été dissimulés dans le |                                     |   |             |                 |            |                |                 |            |            |          |                  |         |                            |   |         |                      |                     |
| Firmes                           | Montants                         | Cumul%  | Conventions sans                    |   |             | dern            | er champ   | de la page w   | eb "détail" de  | chaque o   | convention | enregi   |                  |         |                            |   |         |                      |                     |
|                                  | totaux                           |   | montants                            |   |             | ce n            | éphrologu  | e, descendre   | jusqu'au den    | nier champ | et enreg   | istrer m |                  | ***     |                            |   |         |                      |                     |
| Bayer HealthCare SAS             | 48 621 €                         | 92%   | 47%                                 |   |             |                 |            |                |                 |            |            |          | ence (devait)    |         |                            |   |         |                      |                     |
| Genzyme                          | 1 200 €                          | 94%   | ND                                  |   |             | doit            | encore êt  | re le cadet de | e leurs soucis. |            |            |          |                  |         |                            |   |         |                      |                     |
| AXIS Santé                       | 1 200 €                          | 97%   | ND                                  |   |             |                 |            |                |                 |            |            |          |                  |         |                            |   |         |                      |                     |
| DAIICHI SANKYO FRANCE SAS        | 1 068 €                          | 99%   | 100%                                |   |             |                 |            |                |                 |            |            |          |                  |         |                            |   |         |                      |                     |
| ROCHE SAS                        | 593 €                            | 100%  | 100%                                |   |             |                 |            |                |                 |            |            |          |                  |         |                            |   |         |                      |                     |
| FRESENIUS KABI FRANCE            | 68 €                             | 100%  | ND                                  |   |             |                 |            |                |                 |            |            |          |                  |         |                            |   |         |                      |                     |
| Alexion Pharma France            | 23 €                             | 100%  | 100%                                |   |             |                 |            |                |                 |            |            |          |                  |         |                            |   |         |                      |                     |
| ASTELLAS PHARMA                  | 18€                              | 100%  | ND                                  |   |             |                 |            |                |                 |            |            |          |                  |         |                            |   |         |                      |                     |
| Otsuka Pharmaceutical France SAS | 16 €                             | 100%  | 100%                                |   |             |                 |            |                |                 |            |            |          |                  |         |                            |   |         |                      |                     |
|                                  | A noter que                      | : 21 des 48 co  | nventions sign                      | nées (44%) par le                             | s industrie | es de santé ave | c cette li | mmunologis     | te, ne décla    | rent aucu  | ın monta   | nt,      |                  |         |                            |   |         |                      |                     |

Le 7 juillet 2021, France Info, la radio d'information continue nous abasourdissait avec l'obligation vaccinale. (Le fichier audio peut être réécouté) Augustin Arrivé « Permettre aux médecins de contacter leurs patients non-vaccinés pour une discussion sur le problème, voilà ce que souhaite le gouvernement. Encore faut-il que ces médecins aient la liste de ceux qui ne sont pas encore immunisés [3]. À la fin, c'est le Conseil d'État qui tranchera, mais la CNIL vient de lever le principal obstacle à cette idée, la commission nationale de l'informatique et des libertés. Bonjour Laura Lavenne « Bonjour ». Augustin Arrivé « Cette commission pose tout de même quelques conditions ». Laura Lavenne « Oui, en principe la CNIL est plutôt contre ce genre de pratiques. Sauf, qu'à situation exceptionnelle, mesures exceptionnelles. C'est donc un « oui », mais un « oui mais ». D'abord, il ne s'agit pas de fournir la liste de toutes les personnes non-vaccinées à tous les médecins traitants. La CNIL veut un envoi sécurisé, uniquement à la demande du médecin. Rien de systématique et avec l'obligation de détruire la liste une fois la campagne de sensibilisation terminée. Pas question non plus de solliciter les nonvaccinés de façon excessive. L'assurance maladie devra se contenter d'appeler ceux qui n'ont pas de médecin traitant. Ensuite dans le détail, sur ce qui peut être dit, ou non, là, la CNIL rappelle qu'il s'agit d'informer, de sensibiliser. En aucun cas de convaincre quelqu'un qui ne souhaite pas se faire vacciner ». Augustin Arrivé « Merci Laura Lavenne ». Marie Bernardeau « Possible obligation vaccinale, on en parle dans quelques secondes. On tâchera de comprendre aussi pourquoi le variant delta se propage aussi vite. Le fil-info d'abord, puisqu'il est 11h10. Augustin Arrivé « L'assurance maladie autorisé ce matin à transmettre aux médecins qui en font la demande, la liste de leurs patients n'ayant pas fait encore la démarche de la vaccination. La commission nationale informatique et libertés donne son accord, tant que cette liste est ensuite détruite. Les généralistes qui le souhaitent pourront de cette manière les sensibiliser à

l'intérêt du vaccin face à l'avancée des variants. Alors qu'on observe une hausse du taux d'incidence du virus chez les plus jeunes. +60% en une semaine chez les 20-30 ans [4] ».

[3] Quelle erreur! Comment une rédaction d'information continue, de surcroît la plus écoutée, a pu laisser passer une telle coquille ? Ce journaliste omet un point capital, même si peu d'efforts de recherche ont été faits dans cette direction depuis le début de cette pandémie. Ne peut-il pas imaginer une seconde que les mieux immunisés dans notre pays ne soient en réalité, non-pas les vaccinés, mais ceux qui possèderaient une immunité cellulaire « naturelle » innée ou croisée avec les autres coronavirus. Ce sont d'ailleurs les plus nombreux, puisque selon l'un des derniers points épidémiologiques hebdomadaires nationaux en date du 10 juin 2021, seulement 5.725.492 personnes avaient été testées positives au sars-cov-2 par RT-PCR, pour une population française estimée par l'INSEE en mars 2021 à 67.407.241, soient seulement 8.5% de la population en France. Ce qui voudrait dire que l'on pourrait avoir jusqu'à 91,5% des Françaises et des Français qui n'aient jamais été contaminés, se protégeant et protégeant les autres. C'est une borne haute. Si l'on considère que la moitié des covid19 sont asymptomatiques, et que ces derniers ne se sont pas fait tester, nous pourrions être 80 % en France à être immunisés naturellement. Pourquoi à votre avis, n'existe-il toujours pas de test utilisable en routine pour vérifier chez chaque individu s'il possède ou non des cellules T à mémoire ? La réponse est évidente. Il y a trop d'argent en jeu avec les vaccins! Le British Medical Journal (BMJ), qui est parmi les plus grandes revues médicales, celle qui a le moins de conflits d'intérêts avec les firmes de la santé, a publié le 30 juin 2021 un article intitulé « Combien de temps dure l'immunité contre le covid19 ? ». Après avoir rappelé que les anticorps développés lors d'une infection SARS-COV-2, persistent 5 à 7 mois après, puis déclinent, l'auteur cite à l'appui une lettre à l'éditeur publiée dans le NEJM et intitulée « <u>Décroissance rapide des</u> anticorps anti-SARS-CoV-2 chez les personnes présentant une Covid-19 légère ». Voici la conclusion de cette lettre « Nos résultats font craindre que l'immunité humorale contre le SRAS-CoV-2 ne soit pas de longue durée chez les personnes atteintes d'une maladie bénigne, qui constituent la majorité des personnes atteintes de Covid-19. Il est difficile d'extrapoler au-delà de notre période d'observation d'environ 90 jours, car il est probable que la décroissance sera ralentie. Néanmoins, ces résultats incitent à la prudence en ce qui concerne les « passeports d'immunité » fondés sur les anticorps, l'immunité de groupe et peut-être la durabilité des vaccins, surtout à la lumière de l'immunité de courte durée contre les coronavirus humains communs. D'autres études seront nécessaires pour définir un seuil de protection quantitatif et le taux de déclin des anticorps antiviraux au-delà de 90 jours ». Mais, l'article du BMJ, oppose à l'immunité humorale labile (les anticorps), une immunité cellulaire à vie. En effet, l'auteur cite Monica Gandhi, médecin spécialiste des maladies infectieuses et professeur de médecine à l'Université de Californie, San Francisco, pour qui, il a été prouvé que les cellules T et B peuvent conférer une protection à vie contre certaines maladies similaires au covid-19. Un article bien connu de Nature de 2008 a révélé que 32 personnes nées en 1915 ou avant, conservaient un certain niveau d'immunité contre le virus de la grippe aviaire ou contre la souche de la grippe de 1918, 90 ans plus tard ».

[4] Plus généralement, en France, selon la pyramide des âges définie en 2021 <u>par l'INSEE</u>, les jeunes (0-40 ans) représentent près de la moitié de la population (48,7% = 32.810.762/67.407.241). Pas étonnant donc qu'ils fassent partie des plus contaminés par le virus. Quelle affaire, s'ils ne développent que des formes asymptomatiques, bénignes ou légères alors que la population vulnérable est correctement vaccinée ?

Voir aussi pour compléter le sujet : chronique N°64

Marie Bernardeau (se placer à 2:07 de l'enregistrement audio) « Obliger les soignants à se faire vacciner contre le covid, l'idée fait son chemin au sein de l'exécutif. Le ministre de la Santé reçoit cet après-midi les représentants des personnels de santé et demain, le Premier ministre, s'entretiendra entre autres avec les présidents des groupes parlementaires. Alors, qu'en pensent les principaux concernés ? Et nous avons posé la question à la présidente de l'Ordre des sages-femmes, Anne-Marie Curat. Cette aprèsmidi, elle dira à Olivier Véran qu'elle est favorable à une obligation. « Il y a actuellement 85 % de la population des sages-femmes libérales qui sont vaccinées. Les libéraux, il y a peu de réticences. Donc, après, au niveau des sages-femmes salariées, les chiffres sont plus difficiles à trouver. Souvent, c'est cumulé avec les autres professionnels de santé à l'intérieur de l'hôpital. Donc, il y a d'autres professionnels de santé, à mon avis, je ne veux citer personne, qui sont plus réticents à la vaccination que les sages-femmes. Il y a beaucoup d'autres vaccins déjà qui sont obligatoires. Et par exemple, ne serait-ce que vous prenez la vaccination pour l'hépatite B, si vous n'êtes pas vacciné contre l'hépatite B, vous ne pouvez pas faire des études de sages-femmes ». La présidente de l'Ordre des sages-femmes, Anne-Marie Curat. Qu'en pensent maintenant les députés ? Eh bien, l'Assemblée nationale, Benjamin Mathieu, un consensus autour d'une obligation semble se dégager « La possibilité d'une 4ème vague, dès cet été, inquiète les députés. Une majorité semble acquise à cette vaccination obligatoire des personnels de santé. Les Républicains, proposent même de l'étendre. Damien ABAD, président du groupe « Il faut prendre ses responsabilités. Il nous faut une vaccination obligatoire pour toutes celles et tous ceux qui sont en contact, de près ou de loin avec le monde médical et paramédical. A l'UDI aussi, on propose plus. Jean-Christophe Lagarde veut même inclure les professeurs ». J-Ch Lagarde « Là, vous avez un petit peu plus de 1.300.000 enseignants, plus le personnel technique, le personnel qui travaillent dans les écoles, les lycées, les collèges, les universités. Ceux-là devraient être vaccinés pour éviter l'interruption vital à la nation ». Benjamin Mathieu « L'isolement des personnes malades, fait lui plus débat. La députée AGIR, Agnès Firmin-Le Bodo, y est favorable « C'est aussi un objectif pour éviter la propagation de ce virus très contagieux, nous le rappelons. BM « Les insoumis, eux, sont contre, tout comme la vaccination obligatoire. Éric Coquerel, député LFI de Seine-Saint-Denis « Je suis très, très vigilant vis-à-vis d'une société qui discriminerait les citoyens selon leur état supposé vis-à-vis d'une maladie. S'il y avait une vraie question, ça serait, est-ce que la vaccination doit-être obligatoire en générale ou pas [5] ». BM « Tous s'accordent en tous cas pour prendre des mesures rapides dès cette été pour barrer la route au variant delta ».

[5] Il a bien raison d'être contre l'obligation vaccinale et le passe sanitaire, mais, n'étant pas un professionnel de la santé, je ne lui en voudrais pas. Néanmoins, la vision qu'il a de cette problématique n'est pas exactement celle qu'il faudrait avoir. En réalité, l'exécutif a toujours appliqué des mesures à l'ensemble de la population sans aucun discernement : confinement dur, fermetures, couvre-feu, port du masque et maintenant vaccination. Or, les décisions médicales doivent être prises par des médecins (pas des énarques, ou autres hauts fonctionnaires de l'État), de manière personnalisée et en fonction des risques individuels (voir mes propos introductifs à cette chronique).

Le programme se poursuivait sur France Info avec une interview de Jean-Baptiste Lemoyne, Secrétaire d'État auprès du ministre de l'Europe et des Affaires étrangères, chargé du Tourisme, des Français de l'étranger et de la Francophonie, dont voici un extrait (à retrouver à 4:34 de <u>l'enregistrement audio</u>):

Jean-Baptiste Lemoyne « Nous avons mis en place, en fait, une carte du monde, qui cartographie les pays en trois couleurs, voilà. Donc, les pays en couleur verte, sont des pays dans lesquels on peut aller, qui sont sûrs. Il y a les pays orange et les pays rouges. Là, qui sont décommandés naturellement sauf motif impérieux »

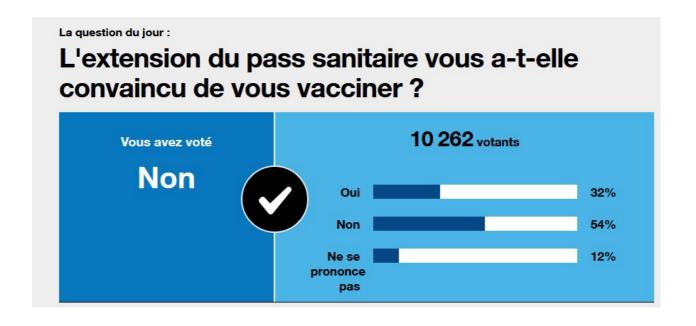
Journaliste « Dont fait partie par exemple, le Royaume-Uni, qui est en rouge, sur votre carte ? »

JBL "Le Royaume-Uni est en orange sur notre carte. Cela veut dire que par exemple, nous n'accueillons du Royaume-Uni que les personnes vaccinées pour les vacances. Donc on fait un choix très fort, de sécurité sanitaire, en disant vous êtes britannique, vous n'êtes pas vacciné, vous ne pouvez pas venir en vacances en France [6]."

[6] Très con surtout. Quelle discrimination...

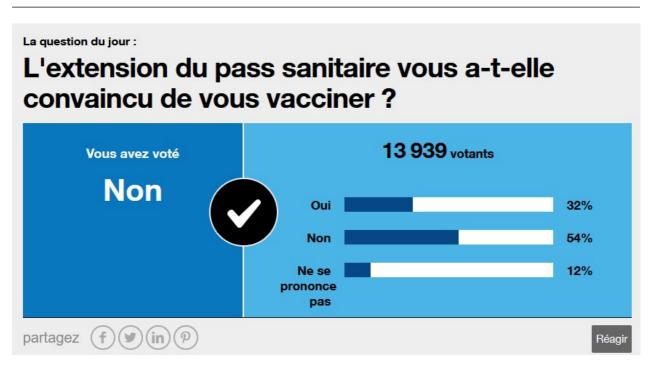
Le 14 juillet, jour de la fête nationale, circulait <u>sur le portail Orange</u>, un sondage demandant aux internautes s'ils avaient été convaincus de se faire vacciner suite à l'extension du passe sanitaire et surtout par l'allocution du Président Macron.

## orange sondage extension du pass sanitaire vous a convaic u de vous faire vacciner.jpg



Il est intéressant de constater une semaine après l'allocution présidentielle qu'il n'y a pas eu d'engouement à la picouse de la part des Français. Nous avions toujours une majorité réfractaire à l'extension de passe sanitaire :

## <u>orange\_sondage\_extension\_du\_pass\_sanitaire\_vous\_a\_convain\_cu\_de\_vous\_faire\_vacciner\_21-07-2021.jpg</u>



Le 15 juillet 2021 France Info, dans la suite logique des propos du Secrétaire d'État Jean-Baptiste Lemoyne sur nos amis britanniques (faux amis, pour le gouvernement français), la radio annonçait des mesures d'exclusion à l'égard aussi des Espagnols et des Portugais non-vaccinés (écoutez <u>le fichier audio</u>). Animateur radio « C'est l'heure du fil info avec Emmanuel Langlois « Un test de moins de 24h sera désormais exigé aux frontières françaises pour les voyageurs non vaccinés contre le covid, venant d'Espagne et du Portugal [7], alors que la péninsule ibérique est en proie à une nouvelle vague épidémique. La mesure devrait entrer en vigueur dès ce week-end ».

[7] Quel sens étriqué de l'accueil des étrangers sur notre sol. J'ai honte d'être Français lorsque j'entends cela.

Le même jour nous pouvions entendre sur la radio d'information continue l'autosatisfaction abusive du chef de l'État depuis une étape du Tour de France (se placer à 0:17 de <u>l'enregistrement audio</u>) Emmanuel Langlois « 3.100.000 Français ont pris un rendez-vous pour se faire vacciner depuis le discours du chef de l'État lundi soir. Ce qui devrait permettre à la France de dépasser les objectifs du gouvernement prévu pour fin août, 40 millions de primo-injections, 35 millions de vaccinations complètes. En déplacement sur le Tour de France, cet après-midi, Emmanuel Macron s'est réjoui sur France 2, d'une prise de conscience de ceux qui hésitaient à se faire vacciner [8] ».

[8] Quel culot! Oser faire croire que soudainement les Français se seraient convertis à la vaccination de masse anti-covid sur des arguments de santé publique, alors que tout simplement, ils veulent profiter de leurs vacances et ne pas être refoulés dans les restaurants, les bars, les parcs d'attraction... Quel bonimenteur...

Nous sommes toujours sur France Info le 15 juillet, « France Info, 17h-20h, Nicolas Teillard (se caler <u>à 0:47 de l'enregistrement audio</u>). Après le jingle, NT « Et l'info à 17h00 avec Aurélien Thirard. Bonsoir » AT « Bonsoir à tous. La Haute Autorité de Santé dit « oui » à la vaccination obligatoire des soignants et suit la décision d'Emmanuel Macron [9].

[9] Quoi de plus normal, puisque c'est précisément Emmanuel Macron, qui par décret en date du 4 décembre 2017, avait désigné et nommé Mme Dominique LE GULUDEC présidente de la Haute Autorité de santé, en remplacement de Mme Agnès BUZYN, pour la <u>durée du mandat restant à courir</u>. Elle aurait été vraiment très imprudente de s'y opposer. Les journalistes sont d'une incroyable crédulité.

### <u>decret\_macron\_nomination\_mme\_le\_guludec\_presidente\_de\_la\_has\_05-12-2017.jpg</u>

### Décrets, arrêtés, circulaires

#### MESURES NOMINATIVES

#### MINISTÈRE DES SOLIDARITÉS ET DE LA SANTÉ

Décret du 4 décembre 2017 portant nomination de la présidente de la Haute Autorité de santé

NOR: SSAS1732607D

Par décret du Président de la République en date du 4 décembre 2017, Mme Dominique LE GULUDEC est nommée présidente de la Haute Autorité de santé, désignée par le Président de la République, en remplacement de Mme Agnès BUZYN, pour la durée du mandat restant à courir.

L'Autorité scientifique va même plus loin. Nous l'entendrons. France Info, il est 17h05, et les contaminations covid seront 5 fois plus importantes qu'aujourd'hui dans les prochaines semaines. Ce sont les prévisions de l'agence européenne des maladies. Alors, pour contrer une éventuelle hausse des admissions de malades de covid à l'hôpital, la campagne de vaccination est une véritable course contre la montre. Et à propos de la vaccination obligatoire des soignants décidée par Emmanuel Macron lors de son allocution lundi. Eh bien cette mesure est saluée par la Haute Autorité de Santé. Solenne Le Hen « Vacciner contre le covid tous les personnels d'hôpitaux, cliniques, d'Ehpads, et tous ceux qui travaillent au contact de personnes fragiles. Ce projet du gouvernement est justifié, dit la Haute Autorité de Santé, pour des guestions d'éthique, mais aussi de santé publique, notamment à cause de la poussée du variant delta, du nombre, je cite, insuffisant de professionnel de santé vaccinés et des risques de transmettre le virus aux patients ou résidents âgés et fragiles. L'autorité scientifique indépendante [10] suit donc entièrement le gouvernement et va même plus loin. Si la couverture vaccinale ne progresse pas, elle suggère de réfléchir à obliger les plus vulnérables à se faire vacciner [11]. 20 % des plus de 80 ans ne sont aujourd'hui pas vaccinés par exemple. Pourquoi pas aussi vacciner toutes les personnes qui travaillent au contact du public. Et enfin, dernière suggestion, vacciner l'ensemble de la population [12]. Cela permettrait de préserver les services de santé et l'accès à l'ensemble des biens et services. En clair, dit la Haute Autorité de santé, ce sera la solution pour continuer à faire fonctionner le pays [13].

[10] Ben non, justement, elle n'est pas indépendante la HAS, puisque sa présidente a été désignée et nommée par Macron, ce qui la rend redevable bien entendu!

[11] Là je serais presque d'accord. Mais obliger est sans-doute un peu fort. On aurait dû en rester au consentement éclairé et au refus de la vaccination obligatoire. Macron avait solennellement promis lors d'une allocution qu'il ne rendrait pas obligatoire la vaccination anticovid. Encore un politique qui ne tient pas ses promesses.

[12] Non, mais pourquoi pas aussi vacciner les chiens, les chats, les hamsters, les chevaux, bref, tous les animaux de compagnie au contact de l'Homme (voire aussi la faune sauvage, on ne sait jamais, les renards, car le covid pourrait être plus dangereux que la rage! Ils sont vraiment cinglés à la HAS. On aurait pu parler aussi des membres des académies nationales de médecine et de pharmacie, tous au-dessus de 80 ans, gâteux et apeurés pour eux-mêmes... et donc, tous pour la vaccination obligatoire.

[13] La HAS oublie que le vaccin n'empêche pas la transmission du virus...

Aurélien Thirard poursuivait « La Haute Autorité de Santé qui estime également qu'il n'y a pas lieu de proposer une 3ème dose de vaccin à toute la population, alors qu'une campagne de rappel aura lieu à partir de septembre pour les adultes les plus fragiles en France [14]. Dans certains pays, la 4ème vague de covid est déjà bien une triste réalité. La justice espagnole valide le couvre-feu à Barcelone [15]. Il sera remis en place dès ce soir, à partir de 1h00 du matin, jusqu'à 6h00. Et de l'autre côté de la frontière, dans les Pyrénées-Orientales, le masque redevient obligatoire dans toutes les communes du département. Vous pouvez vous en passer sur les plages ».

[14] Des études cliniques randomisées robustes et probantes ont-elles été publiées, qui attestent d'un bénéfice d'une 3ème dose par rapport à deux uniques injections ? Pas vu passer... Uniquement la déclaration des dirigeants des firmes...

[15] Juste pour emmerder les indépendantistes catalans

Le 16 juillet 2021, au JT 8h00 sur France 2. Anthony Jolly « Les interrogations et les craintes autour de l'application du passe sanitaire. À partir du mois d'août, vous le savez, les clients des bars et des restaurants devront montrer patte blanche à l'entrée de ces établissements. Les gérants seront sensés contrôler ces passes sanitaires. Nous ne sommes pas des policiers, répètent les professionnels du secteur. Réactions recueillies par Caroline Dite et François-Xavier Maufrais « D'ici le début du mois d'août, pour boire un verre ou se restaurer, pas le choix, il faudra impérativement produire un certificat de vaccination ou un test négatif de moins de 48h. Une mesure source d'inquiétude pour les professionnels. Kader Ketif, Cafetier à Tours « Là, les gens, je pense que si y viennent trois fois dans la journée, on leur demande trois fois le test, ils vont dire, c'est bon, je suis barman, je suis pas flic, quoi! Rajouter ça en plus, je crois que les gens ne vont carrément pas aller au bar ou au restau, parce qu'ils en auront marre d'être contrôlés, hein ». CD « Loin de remettre le passe sanitaire en question, ce restaurateur demande quant à lui, des moyens. Pascal Blaszcyk, propriétaire d'un restaurant à Tours « S'ils veulent vraiment qu'il y ait des contrôles, eh bien qu'ils mettent les policiers à contrôler les gens qui rentrent. Nous, nous ne sommes pas policiers. Nous n'allons pas en plus de nous occuper de nos clients, surveiller leur état de santé ». CD « Dans ce restaurant routier à une quarantaine de kilomètres de Tours, on anticipe

déjà l'amende de 45.000 € en cas de non-vérification du passe sanitaire des quelques 80 clients quotidiens. Muriel Robin, serveuse dans un restaurant à Noyant-de-Touraine « Le patron, une fois qu'il aura payé cette amende, s'il la paye, il pourra pas nous payer par derrière. Donc, ici, ça veut dire qu'il y aura au moins quatre personnes au chômage ». CD « Du côté des clients, même si beaucoup ici sont déjà vaccinés, la nouvelle mesure a du mal à passer ». Ludovic, chauffeur routier « Pour moi, c'est intrusif. Mais, on n'a pas le choix. La Loi, c'est la Loi ». CD « L'extension du pass sanitaire sera présentée en Conseil des Ministres, le 19 juillet prochain ».

### France 2: JT 8h00 - Les barmen et restaurateurs ne sont pas des flics

Extraits du billet nauséabond de Gabriel Attal publié dans le <u>Parisien le 17 juillet 2021</u>, « Il faut être clair : dorénavant, c'est soit la vaccination générale, soit le tsunami viral, il n'y a pas d'alternative », a prévenu le porte-parole du gouvernement, alors que les manifestations anti-vaccination et anti-passe sanitaire se multiplient à travers l'hexagone.

« Une frange capricieuse et défaitiste, très minoritaire, qui se satisferait bien de rester dans le chaos et l'inactivité » et appelle « chacun des 37 millions de vaccinés » à convaincre « ceux qui hésitent encore ». « Nous ne voulons pas faire peser sur les vaccinés le choix des non-vaccinés », répète-t-il.

Faisons un bond de quelques jours, et nous voilà le 21 juillet 2021, en début de soirée sur la tranche 17h-20h animée sur <u>France Info par l'inévitable Nicolas Teillard</u>: « 17h20, le fil info, avec Virginie Lebrun « Et, ce soir, le préfet de l'Hérault, annonce que le port de masque est de nouveau obligatoire dès l'âge de onze ans en extérieur [16] dans tous le département à l'exception des plages et de quatre communautés de communes, les Cévennes, le Minervois, les Monts de Lacaune, et le Sud Hérault où le taux d'incidence oscille entre 50 et 100 cas pour 100.000 habitants [17]. Selon Jean Castex, on est dans la 4ème vague, le variant delta est là et il est majoritaire. D'ici quinze jours, 5 millions de rendez-vous vont être ouverts à la vaccination, a assuré le Premier ministre, qui a souligné que 96 % des 18.000 contaminations recensées hier, étaient des personnes non vaccinées [18].

[16] Quel imbécile. Il n'a probablement pas contracté le covid (comme 91 % de la population selon les données de Santé Publique France), mais il est à son tour atteint de crétinisme, comme ce fut le cas pour son collègue des Yvelines, Jean-Jacques Brot, il y a quelques mois. Comment voulez-vous que ces préfets réalisent un jour que les masques n'ont aucune efficacité établie sur la réduction des contaminations lors d'infections à virus respiratoires ? Les bras armés de l'exécutif ne réfléchissent pas, ils obéissent aux ordres le petit doigt sur la couture du pantalon. Pauvre France...

[17] Rappelons une énième fois que ce seuil d'alerte de 50 cas a été inventé de toute pièce lors de cette pandémie, alors que depuis que les épidémies hivernales de syndromes grippaux sont suivies par l'INSERM et le réseau Sentinelle, les seuils

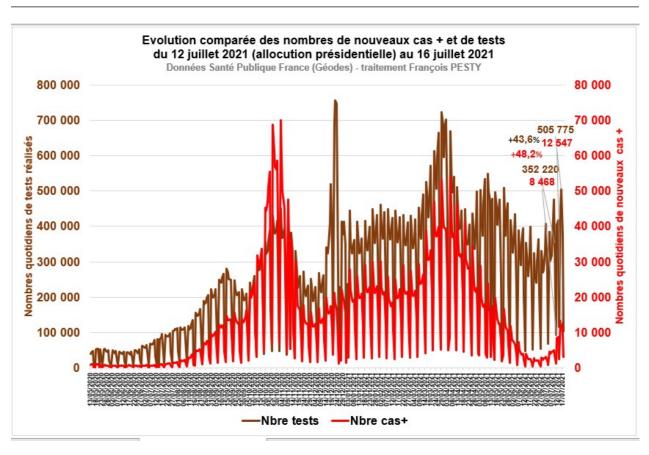
épidémiques étaient franchis lorsque l'incidence dépassait classiquement 150 ou 250 cas pour 100.000 habitants (sur les 7 derniers jours, les journalistes oublient souvent de le mentionner...)

[18] Il s'agit là d'une manipulation totale. Bien entendu que ce sont les non-vaccinés et qui ne veulent toujours pas l'être, qui pour pouvoir partir en vacances et profiter des bars, restaurants, parcs d'attraction, cinémas, musées, n'ont plus comme seules ressources pour obtenir le sésame de ce maudit passe sanitaire, que celles de chopper le microbe ou de se faire tester!

D'ailleurs, l'augmentation marquée du nombre de tests réalisés contribue à fortement exagérer la perception de la reprise épidémique :

+ 44 % et + 48 % respectivement pour les tests et les nouveaux cas +, entre les 12 et 16 juillet.

## <u>spf\_evolution\_comparee\_des\_nbres\_de\_tests\_et\_cas\_apres\_lallocution\_presidentielle\_.jpg</u>



La radio poursuit son tour d'horizon de l'actualité (se caler à 0:46 de <u>l'enregistrement audio</u>) Virginie Lebrun « L'examen du projet de loi sur l'obligation vaccinale des soignants et le passe sanitaire étendu a débuté cette après-midi à l'Assemblée. La droite laisse planer l'incertitude sur son vote. Les députés et sénateurs socialistes sont

contre l'extension du passe sanitaire, mais réclament la mise en place d'une vaccination obligatoire pour tous à partir d'octobre [19]. Le RN, les communistes et le groupe LFI, s'opposent également au texte ».

### [19] Ils sont fous!

Juste quelques minutes plus tard (pour écouter, se caler à 1:09 de l'enregistrement audio). Nicolas Teillard « Il est 18h00 ». « Olivia Ferrandi, pour l'info. Bonsoir ». OF « Bonsoir Nicolas, bonsoir à tous ». NT « À la une ce soir, le passe sanitaire, nouveau sésame pour profiter des loisirs en France ». OF « Montrer son pass sanitaire, mais pas son passeport, pour aller au cinéma, au restaurant, le Premier ministre a précisé aujourd'hui les conditions des contrôles, alors que le projet de loi est débattu en ce moment à l'Assemblée, un millier d'amendements déposés. Nous serons en direct du Palais Bourbon d'ici quelques minutes ». Nicolas Teillard « La situation sanitaire, la 4ème vague de l'épidémie est belle et bien là, a dit Jean Castex, et la seule arme face à la propagation exponentielle du variant delta, reste la vaccination ». Olivia Ferrandi « Et le Premier ministre fixe désormais le cap des 50 millions de 1ères doses de vaccins injectées à la fin du mois d'août. Pour cela, 5 millions de rendez-vous supplémentaires seront débloqués d'ici deux semaines. Sur les 18.000 nouveaux malades du covid recensés hier, 96 % n'étaient pas vaccinés, selon le chef du gouvernement [20]. Jean Castex qui s'exprimait ainsi à la télévision, à la mi-journée, alors que le projet de loi sur l'extension du pass sanitaire est débattu à l'Assemblée, même si un décret, permet l'application des premières mesures depuis ce matin dans les cinémas, les théâtres, les parcs de loisirs. Une semaine de rodage est prévue par le gouvernement avant les premières sanctions, si jamais les contrôles ne sont pas faits correctement. Dans les cinémas, les parcs de loisirs comme dans les restaurants, début août, les contrôles se limiteront au passe sanitaire, pas de pièces d'identité demandées, a précisé aujourd'hui Jan Castex. Une vigilance accrue sera de mise en revanche dans les discothèques après le cluster de Bordeaux. Et ce soir, le débat autour de ce projet de loi se poursuit à l'Assemblée. Il a commencé tout à l'heure à 15h00 dans une atmosphère plutôt électrique. Hein, Benjamin Mathieu? ». (Reportage depuis l'hémicycle à écouter à 2:52 de l'enregistrement audio). Benjamin Mathieu « Oui, Olivia, les oppositions au sens large, dénoncent un débat bien trop court, des délais d'examen intolérables, a même lancé la député socialiste Lamia El Aaraje. Une procédure accélérée totalement assumée au sein de la majorité par la présidente de la commission des Lois, Yaël Braun-Pivet « Oui, nous débattons, oui, nous contrôlons l'action du gouvernement, et oui, nous devons aller vite, parce que la situation sanitaire l'exige, et la protection de nos compatriotes l'impose [21] ». L'insoumis, François Ruffin se fait lui l'écho des contradictions d'Emmanuel Macron changeant d'avis en trois mois « Il faudrait autre chose qu'un monarque qui, de son palais, de l'Elysée, donne des ordres à ses sujets, qui en dix minutes à la télé revient sur ses promesses de la veille, « la vaccination ne sera jamais obligatoire », « Le pass sanitaire ne s'appliquera pas aux actes quotidiens ». Benjamin Mathieu « Sauf que depuis, le variant fait flamber les cas poussant le gouvernement à agir vite [22]. Sur le fond, c'est la crainte d'une société divisée avec ce pass sanitaire [23], qui inquiète les députés, comme Philippe Gosselin, député Les Républicains, de la Manche, au sujet des restaurateurs « Nous ne devons pas faire des

restaurateurs, des policiers ou des gendarmes, qui auraient une autre livrée. Nous devons écarter les actes du quotidien, pour que la France, nos concitoyens ne soient pas à deux vitesses ». Benjamin Mathieu « Sur ce point néanmoins, le Premier Ministre a déjà déminé le terrain dans une interview en milieu de journée, où il a annoncé que les restaurateurs n'auraient pas à contrôler les identités des clients qui montreront leur pass ». Olivia Ferrandi « Benjamin Mathieu, en direct de l'Assemblée, merci ».

[20] Quelle propagande, avec l'itération toutes les dix minutes de cette affirmation malhonnête. Qui rêve de vacances enfermées ? Personne. Alors, puisque les journalistes de France Info se contentent de reformuler les dépêches de l'AFP ou Reuters, et sont incapables d'analyser le pourquoi du comment de cette observation, voyons ça ensemble. Vous n'êtes pas encore vacciné, vous ne souhaitez pas l'être. Une seule solution pour profiter malgré tout, des vacances, obtenir le passe sanitaire, le Graal de l'été 2021. Pour y parvenir, deux solutions : 1. Laissez-vous contaminer (mais pas évident, depuis 18 mois seul 0,5 % de la population française contracte le virus chaque mois) ; 2. Faites-vous tester tous les deux jours, voilà qui à coup sûr vous garantira un pass sanitaire valide... Reformulons la phrase de Jean Castex : Hier, 17.280 personnes non-vaccinées se sont fait tester pour pouvoir partir en vacances. Finalement, ce n'est pas beaucoup pour une fin de juillet...

[21] Un peu d'humilité, vous ne contrôlez ni le virus, ni l'action déraisonnée de ce gouvernement !

[22] Ce journaliste prend position en faveur du gouvernement. C'est très inconvenant sur une radio d'information continue. La situation que l'on connait aujourd'hui résulte pourtant bien de toutes les mesures administratives grotesques, car à l'efficacité jamais démontrée, prises par nos énarques dans l'objectif jamais atteint de freiner le virus. Au moment où se tient ce simulacre de débat parlementaire, le gouvernement semble encore aveugle aux informations très rassurantes en provenance depuis un mois déjà, du Royaume-Uni, où le variant delta s'avère 7 fois moins tueur que la souche anglaise, malgré sa rapide propagation (voir à ce propos ma chronique précédente). Un SARS-COV-2 qui pourrait bien être redevenu ce banal coronavirus des rhumes bénins qu'il aurait dû rester. Prendre des mesures d'« Enfoirés », comme l'aurait dit notre regretté Coluche, à un moment ou ce variant parait plutôt inoffensif, est bien incongru.

[23] Ben oui, les vaccinés ont devant eux toutes les portes ouvertes, les non-vaccinés, n'ont plus droit à rien!

Nicolas Teillard (écouter à 4:21 de <u>l'enregistrement audio</u>) « Et bon début de soirée, sur France Info. Il est 18h30. William de Lesseux, pour l'info « À la rentrée, le passe sanitaire ne sera pas exigé dans les établissements scolaires [24]. Précision signée Jean Castex, le Premier Ministre. En revanche, les salariés qui travaillent dans des lieux qui reçoivent du public, ont jusqu'à la fin du mois d'août pour se faire vacciner, ou présenter un test négatif tous les deux jours [25]. Sarah Lemoine, il y aura bien des sanctions ? » Sarah Lemoine « A partir du 30 août, les salariés ou fonctionnaires devront présenter un pass sanitaire valide à leur employeur, pour pouvoir continuer à travailler dans certains établissements ou activités accueillant du public. C'est-à-dire, la

preuve qu'ils sont pleinement vaccinés ou immunisés par une récente infection au covid. À défaut, ils devront présenter tous les deux jours un test de dépistage négatif. Si ce n'est pas le cas, l'employeur pourra suspendre le contrat de travail, et le salaire pendant deux mois, maximum [26]. Si au bout de deux mois, le salarié n'est pas vacciné et ne présente toujours pas de test covid négatif, alors, l'employeur pourra engager une procédure disciplinaire. Avertissement, mise à pied, ou licenciement [27]. En cas de licenciement, il s'agira d'un licenciement pour motif personnel, avec versement d'indemnités, a précisé hier la ministre du Travail. Quelques souplesses vont être introduites par le gouvernement, lors de l'examen du Projet de Loi. Un salarié nonvacciné et non-testé au 30 août pourra déposer des RTT et des congés pour se mettre en règle et éviter une suspension de contrat et de salaire. Il pourra également demander à son employeur de l'affecter à un poste non soumis au passe sanitaire ».

[24] À moins que d'ici-là, l'agence européenne des médicaments, l'EMA, ait autorisé des vaccins chez les enfants de 4 mois, 4 ans... et qu'il faille rendre obligatoire aussi leur vaccination...

[25] Ils seront alors payants, ce qu'omet de dire le journaliste. Un sacré budget à prévoir à la charge des ménages...

[26] Et Macron, Castex, Véran, ils vont le présenter à qui leur passe sanitaire ? Vous allez me dire qu'ils se sont tous faits vacciner pour montrer l'exemple ?

[27] C'est vraiment dégueulasse! De vrais nazillons, ceux qui ont concocté ce projet de loi inique. Honte à eux!

La prochaine étape avec ce gouvernement, c'est quoi ? Emprisonner ou fusiller les non-vaccinés ?

Auteur(s): FranceSoir

#### Chère lectrice, cher lecteur,

Vous avez lu et apprécié notre article et nous vous en remercions. Pour que nous puissions poursuivre notre travail d'enquête et d'investigation, nous avons besoin de votre aide. Français est différent de la plupart des medias Français :

- Nous sommes un **média indépendant**, nous n'appartenons ni à un grand groupe ni à de grands chefs d'entreprises, de ce fait, les sujets que nous traitons et la manière dont nous le faisons sont exempts de préjugés ou d'intérêts particuliers, les analyses que nous publions sont réalisées sans crainte des éventuelles pressions de ceux qui ont le pouvoir.
- Nos journalistes et contributeurs travaillent en collectif, au dessus des motivations individuelles, dans l'objectif d'aller à la **recherche du bon sens**, à la **recherche de la vérité** dans **l'intérêt général**.
- Nous avons choisi de rester gratuit pour tout le monde, afin que chacun ait la possibilité de pouvoir accéder à **une information libre et de qualité** indépendamment des ressources financières de chacun.

C'est la raison pour laquelle nous sollicitons votre soutien. Vous êtes de plus en plus nombreux à nous lire et nous donner des marques de confiance, ce soutien est précieux, il nous permet d'asseoir notre légitimité de media libre et indépendant et plus vous nous lirez plus nous aurons un impact dans le bruit médiatique ambiant. Alors si vous souhaitez nous aider, c'est maintenant. Vous avez le pouvoir de participer au développement de FranceSoir et surtout faire en sorte que nous poursuivions notre mission d'information. Chaque contribution, petite ou grande, est importante pour nous, elle nous permet d'investir sur le long terme. Toute l'équipe vous remercie.

Soutenez FranceSoir dès 1€ >

**Commentaires** 

<u>pesty</u> <u>passe sanitaire</u> François Pesty

EN DIRECT - Les derniers articles en temps réel >>